

attaqué que les tentures, les rideaux, les étoffes. Les extincteurs de la seconde catégorie projettent de l'eau renfermant des sels, qui se vaporisent instantanément à la surface des corps en ignition, et les étouffent en les privant du contact d'air. Les sels employés sont le borax et l'alun.

Les appareils dans lesquels le liquide est conservé sous pression, chargés de corps dégageant une grande quantité d'acide carbonique, sont susceptibles d'explosions, et souvent, d'autre part, l'acide carbonique, au bout d'un certain temps, filtre à travers les joints et le métal. Pour éviter ces deux inconvénients, on a cherché à créer des extincteurs dans lesquels l'acide carbonique ne prend naissance qu'au moment où l'on doit s'en servir. Dans certains appareils, les deux corps, le carbonate et l'acide, qui doivent donner naissance à l'acide carbonique, sont placés dans des compartiments différents; pour les mettre en contact on tourne une manivelle qui commande une soupape établissant la communication. Dans d'autres, l'acide est contenu dans une fiole de verre logée à l'intérieur du réservoir. Une vis traverse le couvercle de celui-ci; quand on la tourne, elle serre la fiole et la brise; le sel et l'acide sont alors mis en contact avec l'eau sous pression. Il suffit alors de tourner le robinet pour envoyer, à 8 ou 10 mètres de distance, un jet d'eau chargé d'acide carbonique. Cependant, il faut remarquer que l'acide carbonique n'agit que par sa force élastique et ne joue à peu près aucun rôle dans le fait même de l'extinction. On sait bien que l'acide carbonique qui nait aux dépens d'un combustible est en quantité bien plus considérable que celle que l'on peut injecter, et cependant il n'a aucune influence sur la combustion, si le foyer de combustion n'est pas entièrement clos.

Dans le mata *troué* ou extincteur Bananas (v. EXTINGUEUR au tome XVI du Grand Dictionnaire), l'acide carbonique est préparé à l'aide d'un mélange de bicarbonate de soude et d'acide tartarique ou oxalique; celui-ci est contenu dans un petit appareil placé à l'intérieur du réservoir, lequel renferme le bicarbonate de soude en dissolution. Le mata *troué* est donc analogue à un énorme siphon d'eau de Seltz. Mais, outre le bicarbonate de soude, la dissolution renferme de l'alun, qui vient se vitrifier sur les charbons et les empêche de se rallumer.

On a aussi fabriqué des extincteurs, espèces d'obus en verre, pleins d'une dissolution d'alun; en jetant ces projectiles sur un foyer d'incendie, ils s'y brisent et leur contenu se répand; mais la faible quantité de liquide qu'ils peuvent contenir en rend l'usage très restreint. On vend encore des bombes qui, d'après l'inventeur, répandent un gaz incombustible et non asphyxiant, sur la nature duquel le secret est gardé. Nous croyons qu'il est bon de se montrer sceptique sur ce point. On a construit certains types d'extincteurs combinés avec des avertisseurs d'incendie et qui sont mis automatiquement en action. Un Ecossais, James Paton, a proposé, pour éteindre les incendies dans la cale des navires, dans les dépôts de charbon, dans les magasins, un extincteur injectant, au lieu d'eau, un fort courant d'acide carbonique gazeux. Il n'est applicable que dans les locaux fermés.

Le soufre, le phosphore enflammés peuvent, on le sait, brûler rapidement et impropres à la combustion l'atmosphère des locaux fermés. Un pharmacien, M. Quéquet, a proposé, en 1877, de remplacer le soufre, par le sulfure de carbone. En brûlant, il transforme l'oxygène de l'air en un mélange dont les deux tiers sont de l'acide sulfureux et l'autre tiers de l'acide carbonique, qui ne peuvent ni l'un ni l'autre entretenir la combustion. Les pompiers de Paris emploient ce procédé depuis 1878 et se servent de flacons contenant 100 grammes de sulfure, mais de dimensions assez vastes pour permettre l'expansion du liquide qui bout à 28°.

EXTRAPATEUR s. m. — Encycl. Agric. Les extrapateurs, les scarificateurs et les butteuses sont des appareils analogues, sortes de hermines munies d'organes isolés, de charrues, socs, coutres et versoirs, et destinés à accomplir, selon la nature de ces organes, une partie des opérations du labourage, en ameublissant la terre couverte de plantes. Ces appareils, qui datent du commencement du XIX^e siècle, sont d'origine anglaise. Les extrapateurs sont dits ou *housés*, et ceux qui sont armés de plusieurs rangs de socs. Ces socs sont remplacés par des coutres dans les scarificateurs, et dans les butteuses par des espèces de versoirs qui relèvent la terre en buttes continues pour recouvrir les plantes poussant en lignes. Ces instruments sont des châssis métalliques, portés par des roues en fonte ou en fer; les organes, suspendus en plusieurs rangées, sont conduits pour le transport sur les routes et on les abaisse par l'action d'un levier ou au moyen d'une tige à goupille une fois que l'on est arrivé sur le terrain; on règle ainsi la profondeur à laquelle on veut les faire agir.

EXTRACTEUR s. m. — Encycl. Méd. Extracteur Trouvé, Appareil médical qui permet

de s'assurer, lorsqu'il s'agit d'extraire un projectile, que l'on a bien saisi ce projectile entre les mors de la pince, car alors on ferme le circuit d'une pile et d'une sonnerie et cette dernière se met à tinter. Le système de l'extracteur Trouvé est le même que celui appliqué à l'explorateur électrique du même inventeur.

Techn. Extracteur de charbon. L'extracteur Haswell est un appareil permettant d'éviter l'emploi de la poudre dans l'abattage du charbon. Il se compose de deux blocs métalliques, que l'on peut écarter en faisant pénétrer entre eux un coin mû par une vis. Après avoir *haufé*, dans la galerie à prolonger, deux profondes entailles horizontales séparées par un certain intervalle, on creuse dans la masse comprise entre ces rainures un logement pour l'extracteur. En forçant ensuite au moyen de la vis le coin entre les deux mâchoires, appuyés sur les parois du trou, on détache la houille, qui tombe en morceaux beaucoup plus compacts que par les autres méthodes d'exploitation.

EXTRADITION s. f. — Encycl. La France a conclu des conventions relatives à l'extradition le 28 mars 1877 avec le Danemark et le 14 décembre de la même année avec l'Espagne. Une particularité mérite d'être relevée dans le premier de ces traités. L'extradition ne peut pas avoir lieu pour délits politiques, mais l'Etat attentat contre la personne du chef d'un Etat étranger ou contre celle d'un des membres de sa famille n'est pas réputé délit politique ni fait contraire à un semblable délit, lorsque cet attentat constitue le fait soit de meurtre soit d'assassinat, soit d'empoisonnement. Les termes de la convention avec l'Espagne sont plus larges sur ce point: « Aucune personne accusée ou condamnée ne peut être extradée, si le délit, pour lequel l'extradition est demandée, est considéré par l'Etat requis comme un délit politique ou un fait contraire à un semblable délit. » Quelques additions ont été faites au traité d'extradition avec l'Allemagne. La Russie n'a jusqu'ici conclu aucun traité d'extradition avec la France; elle se borne à livrer les malfaiteurs incrimés de crimes graves.

L'empire d'Allemagne et la Russie ont conclu, dans le courant de 1885, un traité d'extradition qui vise exclusivement les crimes et délits politiques. Aux termes de l'article 1^{er} de ce traité, le gouvernement russe s'engage à livrer à l'Allemagne, sur la demande de celle-ci et sous condition de réciprocité, les sujets prussiens accusés ou prévenus des crimes suivants, commis envers l'empereur ou les membres de sa famille: meurtre, voies de fait, lésions corporelles, privation de liberté, outrages, préparation ou détention de dynamite ou d'autres matières explosibles, dans le cas où la préparation ou la détention de ces matières est punie par la législation prussienne. L'extradition est également accordée contre les individus qui, après avoir été condamnés pour des crimes ou délits, se sont échappés. Le gouvernement russe s'engage en outre à examiner les demandes d'extradition fondées sur des crimes et délits non prévus dans ce traité et à y donner suite, si rien ne s'y oppose, sans que la circonstance que ces crimes ou délits auraient été commis dans un but politique puisse servir de base à un refus d'extradition. Ce traité permet au somme d'extraire tout auteur de crime ou délit politique, depuis l'auteur d'un attentat contre la personne des souverains ou de leur famille, jusques et y compris l'auteur d'un délit de presse. Cette convention est unique en son genre.

— Bibliogr. E. Bomby et Henri Gilbrin, docteurs en droit, *Essai pratique de l'extradition, suivi des instructions ministérielles, des conventions d'extraditions et des déclarations de réciprocité actuellement en vigueur* (Paris, 1886).

EXTRAITS. m. — Encycl. Industr. *Extraits sec des vins*. On donne le nom d'*extraits sec* à l'ensemble des substances dissoutes dans le vin qui ne se volatilisent pas dans le vide ou à la température de 100°. Le poids de l'extraits sec est, en moyenne, de 22 grammes par litre, mais il peut atteindre 145 grammes dans certaines espèces de malvoisie, et descendre à 7 ou 8 grammes dans d'autres vins. Le poids de ces substances constitue, avec celui de l'alcool, une des déterminations importantes de l'analyse des vins.

On admet généralement que le poids de l'eau contenue dans un litre de liquide alcoolique est égal au poids de ce litre de liquide diminué des poids de l'extract et de l'alcool. Cette approximation ne tient pas compte de la perte qu'éprouve le résidu par l'élimination des substances s'évaporant avec l'alcool et l'eau pendant la dessiccation; les éthers malique et succinique, les acétines, la glycérine et par le commencement d'oxydation d'autres substances. Le poids de l'extract maintenu dans une étuve diminue en outre constamment si on prolonge la dessiccation; il dépend même de la nature de la forme du vase qui contient le vin. Un vin de Bourgogne de cinq ans laisse après six heures de dessiccation 16 gr. 7 d'extraits, 14 gr. 8 après dix heures, 14 grammes après vingt-quatre heures, et ce poids diminue encore si l'on

prolonge la dessiccation. Afin de limiter ces causes d'erreur, M. Armand Gauthier donne le poids sec des vins la définition suivante: « On appelle *poids de l'extraits sec* à 100° le poids du résidu laissé par 10 centimètres cubes de vin, chauffés au bain-marie pendant quatre heures, dans une capsule à fond plat, ou pendant huit heures dans une étuve de Gay-Lussac aérée. »

MM. Pasteur, Balard et Wurtz ont conseillé de dessécher l'extraits en présence de cristaux de sulfate de potasse, qui le divisent et hâtent l'évaporation. M. Magnier dessèche l'extraits dans le vide, sur une large surface, et en présence d'un excès d'acide sulfurique ou phosphorique, méthode qui donne des résultats plus exacts, mais exige quatre jours de dessiccation. On emploie également l'enobromètre pour la détermination de l'extraits sec.

— *Extraits sec artificiel*. Le laboratoire municipal de Paris exigeait des vins un minimum de teneur en extraits sec, certains industriels vendent sous le nom d'*extraits artificiel* un mélange de: 28,72 pour 100 de glucose; 38,40 pour 100 de glycérine; 4,10 pour 100 de tannin de bois; 3,14 pour 100 de dextrine; 4,27 pour 100 d'acide borique; 21,37 pour 100 d'eau et de sels minéraux et des traces d'acide tartarique. En introduisant 100 à 200 grammes de ce mélange dans un hectolitre de vin, on augmente de 1 à 2 grammes par litre le poids de l'extraits sec.

— *Extraits colorants*. Les extraits colorants contiennent sous un petit volume tous les principes actifs des matières employées pour la teinture. Les extraits tinctoriaux sont surtout tirés des bois dont le principe colorant doit être dissous. Ces bois sont finement défilés afin de faciliter leur épousage, puis brayés avec de l'eau. L'extraits du principe tinctorial est souvent précédée d'une sorte de fermentation, qui facilite le développement de la couleur. Cette réaction est surtout nécessaire pour le bois de campêche. L'épousage par l'eau se fait à la température de l'ébullition et sous pression dans des chaudières spéciales. Cette méthode éprouve parfaitement les substances tinctoriales; mais elle dissout en même temps les principes étrangers, et, en conséquence, ne donne pas des extraits bien purs. On obtient des produits supérieurs par une lixiviation méthodique dans les chaudières dont la dernière contient le bois le moins épousé. Les solutions colorantes dont la densité varie de 19,5 à 39 Baumé sont évaporées soit à l'air libre, soit dans le vide. Les appareils d'évaporation dans le vide sont analogues à ceux des sucreries. Souvent on arrête l'évaporation avant la concentration complète du liquide, et on le laisse reposer, ce qui amène la précipitation des matières étrangères et des résines. Suivant leur degré de concentration, ces extraits sont dits *extraits* à 5/30, 6/30, 7/30 Baumé. Le campêche rend en poids 15 pour 100 d'extraits de bois; les bois rouges et jaunes 12,5 pour 100. Les extraits colorés s'emploient surtout en teinture; mais ils servent également aux fabricants de papiers peints et dans les impressions typographiques et lithographiques en couleur.

Les extraits de campêche se trouvent dans le commerce sous diverses formes; ils s'additionnent souvent de mélasse ou de matières astringentes, qui empêchent l'oxydation du principe colorant. L'extraits sec de campêche de Haïti sert à la teinture des laines en bleu foncé; l'extraits en pâte s'emploie dans les mélanges. Les extraits liquides à 30°, 15°, 10°, 5° Baumé sont usités dans la teinture des noirs et des gris. L'extraits de châtaignier se fabrique dans l'Ardeche, la Savoie, le Piémont; il renferme une forte proportion de tannin, et sert pour la préparation du noir de fer. Les extraits de bois jaune se préparent à l'état sec, sous le nom d'*extraits de Cuba*, ou à l'état liquide marquant 30° Baumé, par le traitement du mûrier tinctorial (*morus tinctoria*), arbre originaire des Antilles. L'extraits de quercitron se prépare à l'état solide ou liquide; il est tiré du bois du *quercus nigra*, espèce de chêne cultivé dans l'Amérique du Nord. Les extraits de bois rouges se préparent à l'état solide ou liquide à l'aide des bois rouges auxquels on donne le nom général de *bois du Brésil*; le sapan et le lima sont les plus connus de ces arbres. La curcumine est un extraits brun rougeâtre que l'on retire de la racine du *curcuma pulveris*, en la traitant par l'alcool bouillant, la filtrant, l'évaporant et la repressant par l'éther. Elle est peu soluble dans l'eau.

— *Extraits lanifants*. Les écorces renferment du tannin sous diverses formes. Les extraits lanifants qui permettent de préparer les cuirs en deux mois alors que le travail par les écorces exige quinze mois et en outre réduisent les frais de transport. On fait des extraits de châtaignier, d'écorce de chêne. Le *cachou*, qui sert également au tannage, est un extraits solide qui s'obtient en faisant bouillir le bois pulvérisé de certains arbres de la famille des *Leguminosae*, particulièrement de *Laccacia catechu*. Le *cachou* de couleur rougeâtre, contient jusqu'à 54 pour 100 de tannin; celui de Bombay, plus brun, n'en renferme que 48 pour 100. D'ail-

leurs, la richesse en tannin diminue à mesure que la couleur devient plus foncée. — *Extraits de viande*. V. VIANDS.

Es-voto (L), tableau d'Ulysse Butin qui a figuré au Salon de 1880. La scène se passe sur un coteau élevé, au pied duquel on aperçoit un village, au bord de la mer. Dans une petite chapelle, d'où l'on découvre une immense étendue de mer, des marins, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, apportent l'es-voto, qui va prendre place dans le lieu saint. C'est un petit vaisseau qu'une femme de marin tient dans ses mains. Son mari, qui a sans doute échappé à quelque tempête, vient ensuite, avec les hommes de l'équipage escortés de leurs familles. Tous ces braves gens sont en toilette de dimanche. Les femmes ont l'air ému, tandis que les enfants, frais et roses, arrivent à comme au spectacle. Cette petite scène est très expressive et excellentement peinte.

EYE (Jean-Ludolphe-Auguste DE), historien et critique allemand, né à Fürstenaubach le 24 mai 1825. Il abandonna l'étude du droit pour s'adonner à l'histoire et à la philosophie et vint dans ce but à Berlin. D'abord précepteur, il fut nommé en 1833 conservateur des collections artistiques et des antiquités du Musée germanique de Nuremberg. En 1874, il partit pour Rio-Janeiro où le gouvernement brésilien lui offrit une chaire à l'université; mais dès l'année suivante il revint en Allemagne et s'occupa de la fondation d'un musée des arts décoratifs, annexe de l'école industrielle nouvellement organisée à Dresde. En 1881, il entreprit un nouveau voyage dans l'Amérique du Sud. Ce savant s'est surtout occupé de l'étude des beaux-arts et des mœurs de l'homme à l'époque préhistorique. Ses principaux ouvrages sont: *L'Art et la vie à l'époque préhistorique* (Nuremberg, 1854, 3 vols.); *Galerie des chefs-d'œuvre de la sculpture sur bois de l'ancienne Allemagne*, avec reproductions (1857), en collaboration avec J. Falke; *Die Kunst und die Wissenschaft in der Zeit der Renaissance in Deutschland* (Berlin, 1870); *Die Kunst und die Wissenschaft in der Zeit der Renaissance in Deutschland* (Berlin, 1878), ouvrage très estimé; *Die Kunst und die Wissenschaft in der Zeit der Renaissance in Deutschland* (Berlin, 1885). Il a de plus collaboré au « Bilder-Atlas ».

EYE ou OOG, île du grand archipel asiatique, la plus extérieure de celles qui forment la côte E. du détroit de Gilolo et près de l'extrémité N. de Syang. Elle se trouve à 85 kilom. au sud-est des îles Catherine, qui bordent le passage à l'O.

EYMAR-DUVERNAY (Joseph-Michel-Adolphe), avocat et homme politique français, né à Miribel (Ardèche) le 3 janvier 1818; il est mort à la Tronche, près Grenoble, le 21 décembre 1888. Lors du renouvellement triennal du Sénat, le 5 janvier 1879, il fut réélu sénateur, le premier sur trois, par 571 voix sur 647 votants. Il n'est pas représenté aux élections sénatoriales de janvier 1888.

EYNAUX (Alber-Laurent-Léopold), diplomate et littérateur français, né le 7 janvier 1843. Reçu licencié en droit, il suivit la carrière diplomatique, fut attaché à la direction des consulats en 1864, puis chargé de l'agence consulaire à Erzeroum (1867); élevé-consul en 1869, il géra la même année le consulat de Roustchouk, puis fut successivement attaché au consulat général de Smyrne (1870), consul à Suez (1870-1872), attaché au consulat général de Tunis (1873), consul à La Canée (1875), et mis en disponibilité en 1878. On lui doit: *Scènes de la vie orientale* (1874, in-18); et *Exposé pratique de la procédure civile française dans les Echelles du Levant* (1875, in-12). Les *Scènes de la vie orientale* sont très curieuses. Le volume se compose de trois nouvelles: *La Montagne kurde*, *la Chanson de Faridat* et *la Maison du bey*. Chacune d'elles, dit un critique, a son caractère. Il est impossible de les lire sans être atteint d'une émotion sincère. La dernière page finie, on sent passer en rêve des silhouettes de femmes pensives, voilées à demi de draperies pittoresques, qui flottent dans des paysages que notre ciel ne connaît pas. Il semble que cela ne soit pas, et on sent que cela est.

FABIÉ (François), poète et auteur dramatique français, né à Barenque (Aveyron) le 3 novembre 1846. Fils d'un menuisier, il ne recut d'abord qu'une instruction tout à fait primaire. Mais, s'étant distingué par son intelligence, il entra à l'école normale primaire de Rodez. L'Ecole de Clunay ayant été alors fondée, M. Fabié s'y fit admettre, conquies les grades de l'enseignement secondaire spécial et fut nommé professeur au lycée de Clunay. En 1870, il passa au lycée Charlemagne, à Paris. En 1879, il fit jouer au troisième Théâtre-Français *Molière et Montespau*, comédie en 1 acte et en vers; et *le Moulin de Roussayrac*, comédie en 4 actes et en vers. Depuis, l'Odéon a joué avec succès le *Placet du roi* de M. Fabié (1884), qui a donné également à la Comédie-Française un *A-propos pour Corneille* en 1885, et un autre pour Racine en 1886. On lui doit encore plusieurs volumes de poésies: *la Poésie des bêtes* (1879, in-12); *la Nouvelle Poésie des bêtes* (1881, in-12); *le Clocher* (1887, in-12), remarquables par le sentiment profond de la nature, la sincérité de l'émotion et la facture du vers.

FABIOLA, tableau de M. Henner, exposé au Salon de 1885. C'est une simple tête de jeune fille aux yeux noirs et aux cheveux blonds, un pur profil, translucide comme un ivoire pâle sous une capuche rouge écarlate. Le mérite du peintre est justement dans la façon dont se font valoir les couleurs tendres du visage et les tons vifs du vêtement. « Le tableau est d'un joli sentiment, dit M. Albert Wolff, mais c'est avant tout un joli morceau de peinture. » Et M. Henri Havard, de son côté, avoue que l'œuvre a attiré au passage, cloué en place, se fixe dans l'esprit et produit, en somme, une inoubliable impression.

FABRE (Ferdinand), romancier français, né à Bédarieux (Hérault) en 1830. — Il a publié, depuis 1877: *le Roman d'un peintre*, biographie détaillée de J.-P. Laurens (1878, in-12); *l'Hospitalité*, drame en cinq journées (1880, in-12); *Mon oncle Céléstin* (1881, in-12); *Lucifer* (1884, in-12); *le Roi Ramire* (1884, in-12); *Monsieur Jean* (1884, in-12); *Toussaint Galabru* (1887, in-18). Il a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1878.

FABRE (Amant-Joseph), professeur et homme politique français, né à Rodez (Aveyron) le 10 décembre 1842. Après avoir fait ses études au lycée de cette ville, il prit le grade de licencié ès lettres à Toulouse, et fut nommé professeur successivement à Millau, Figeac, Auxerre et Tonlon. Reçu agrégé de philosophie en 1867, il fut envoyé l'année suivante au lycée de Caen. En 1871, des dissentiments survenues entre un inspecteur général et lui entraînant sa suspension; mais, en 1872, il fut attaché à la Faculté des lettres de Bordeaux comme professeur suppléant de philosophie. En 1874, il fut privé de sa chaire par M. de Cumont, qui le mit d'office en congé. Son crime était d'avoir écrit des *Notions de philosophie*, où la morale précède la théologie; le livre était d'ailleurs des plus orthodoxes, des plus spiritualistes. M. de Cumont interdit même l'ouvrage dans les lycées; M. Wallon répara l'injustice commise en nommant M. Fabre suppléant du cours de philosophie au lycée Louis-le-Grand (octobre 1875), d'où il passa l'année suivante au lycée Saint-Louis. Aux élections législatives du 14 octo-

bre 1878, il se présenta comme candidat républicain dans la deuxième circonscription de Rodez, où il échoua contre le candidat officiel. Plus heureux le 21 août 1881, il l'emporta dans la deuxième circonscription de cette même ville par 6,072 voix contre 5,344 sur le candidat bonapartiste. Il prit part à la discussion du projet de révision partielle présenté par Gambetta, à celles des propositions et projets de loi relatifs à l'enseignement secondaire libre (1882), des propositions et projets tendant à modifier le mode de prestation du serment judiciaire, et de la proposition Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire. En janvier 1883, il présenta une proposition tendant à interdire aux membres des familles ayant régné en France tout mandat électif ou emploi civil ou militaire, et donnant au pouvoir exécutif le droit de faire conduire à la frontière ceux dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'Etat. En 1884, il proposa à la Chambre l'instauration d'une fête nationale annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc, fête dont la célébration serait fixée au 8 mai, date de la délivrance d'Orléans. Aux élections sénatoriales de l'Etat (janvier 1885), il posa sans succès sa candidature dans l'Aveyron, et, aux élections législatives du 4 octobre suivant, il retira sa candidature à la veille du scrutin. Pendant la législature 1881-1885, il avait voté pour le rétablissement du divorce, contre les conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer (1883), pour la rétribution des fonctions municipales, contre la proposition Barodet (révision constitutionnelle de 1884), pour le rétablissement du scrutin de liste,

bre 1878, il se présenta comme candidat républicain dans la deuxième circonscription de Rodez, où il échoua contre le candidat officiel. Plus heureux le 21 août 1881, il l'emporta dans la deuxième circonscription de cette même ville par 6,072 voix contre 5,344 sur le candidat bonapartiste. Il prit part à la discussion du projet de révision partielle présenté par Gambetta, à celles des propositions et projets de loi relatifs à l'enseignement secondaire libre (1882), des propositions et projets tendant à modifier le mode de prestation du serment judiciaire, et de la proposition Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire. En janvier 1883, il présenta une proposition tendant à interdire aux membres des familles ayant régné en France tout mandat électif ou emploi civil ou militaire, et donnant au pouvoir exécutif le droit de faire conduire à la frontière ceux dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'Etat. En 1884, il proposa à la Chambre l'instauration d'une fête nationale annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc, fête dont la célébration serait fixée au 8 mai, date de la délivrance d'Orléans. Aux élections sénatoriales de l'Etat (janvier 1885), il posa sans succès sa candidature dans l'Aveyron, et, aux élections législatives du 4 octobre suivant, il retira sa candidature à la veille du scrutin. Pendant la législature 1881-1885, il avait voté pour le rétablissement du divorce, contre les conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer (1883), pour la rétribution des fonctions municipales, contre la proposition Barodet (révision constitutionnelle de 1884), pour le rétablissement du scrutin de liste,

bre 1878, il se présenta comme candidat républicain dans la deuxième circonscription de Rodez, où il échoua contre le candidat officiel. Plus heureux le 21 août 1881, il l'emporta dans la deuxième circonscription de cette même ville par 6,072 voix contre 5,344 sur le candidat bonapartiste. Il prit part à la discussion du projet de révision partielle présenté par Gambetta, à celles des propositions et projets de loi relatifs à l'enseignement secondaire libre (1882), des propositions et projets tendant à modifier le mode de prestation du serment judiciaire, et de la proposition Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire. En janvier 1883, il présenta une proposition tendant à interdire aux membres des familles ayant régné en France tout mandat électif ou emploi civil ou militaire, et donnant au pouvoir exécutif le droit de faire conduire à la frontière ceux dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'Etat. En 1884, il proposa à la Chambre l'instauration d'une fête nationale annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc, fête dont la célébration serait fixée au 8 mai, date de la délivrance d'Orléans. Aux élections sénatoriales de l'Etat (janvier 1885), il posa sans succès sa candidature dans l'Aveyron, et, aux élections législatives du 4 octobre suivant, il retira sa candidature à la veille du scrutin. Pendant la législature 1881-1885, il avait voté pour le rétablissement du divorce, contre les conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer (1883), pour la rétribution des fonctions municipales, contre la proposition Barodet (révision constitutionnelle de 1884), pour le rétablissement du scrutin de liste,

bre 1878, il se présenta comme candidat républicain dans la deuxième circonscription de Rodez, où il échoua contre le candidat officiel. Plus heureux le 21 août 1881, il l'emporta dans la deuxième circonscription de cette même ville par 6,072 voix contre 5,344 sur le candidat bonapartiste. Il prit part à la discussion du projet de révision partielle présenté par Gambetta, à celles des propositions et projets de loi relatifs à l'enseignement secondaire libre (1882), des propositions et projets tendant à modifier le mode de prestation du serment judiciaire, et de la proposition Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire. En janvier 1883, il présenta une proposition tendant à interdire aux membres des familles ayant régné en France tout mandat électif ou emploi civil ou militaire, et donnant au pouvoir exécutif le droit de faire conduire à la frontière ceux dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'Etat. En 1884, il proposa à la Chambre l'instauration d'une fête nationale annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc, fête dont la célébration serait fixée au 8 mai, date de la délivrance d'Orléans. Aux élections sénatoriales de l'Etat (janvier 1885), il posa sans succès sa candidature dans l'Aveyron, et, aux élections législatives du 4 octobre suivant, il retira sa candidature à la veille du scrutin. Pendant la législature 1881-1885, il avait voté pour le rétablissement du divorce, contre les conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer (1883), pour la rétribution des fonctions municipales, contre la proposition Barodet (révision constitutionnelle de 1884), pour le rétablissement du scrutin de liste,

bre 1878, il se présenta comme candidat républicain dans la deuxième circonscription de Rodez, où il échoua contre le candidat officiel. Plus heureux le 21 août 1881, il l'emporta dans la deuxième circonscription de cette même ville par 6,072 voix contre 5,344 sur le candidat bonapartiste. Il prit part à la discussion du projet de révision partielle présenté par Gambetta, à celles des propositions et projets de loi relatifs à l'enseignement secondaire libre (1882), des propositions et projets tendant à modifier le mode de prestation du serment judiciaire, et de la proposition Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire. En janvier 1883, il présenta une proposition tendant à interdire aux membres des familles ayant régné en France tout mandat électif ou emploi civil ou militaire, et donnant au pouvoir exécutif le droit de faire conduire à la frontière ceux dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'Etat. En 1884, il proposa à la Chambre l'instauration d'une fête nationale annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc, fête dont la célébration serait fixée au 8 mai, date de la délivrance d'Orléans. Aux élections sénatoriales de l'Etat (janvier 1885), il posa sans succès sa candidature dans l'Aveyron, et, aux élections législatives du 4 octobre suivant, il retira sa candidature à la veille du scrutin. Pendant la législature 1881-1885, il avait voté pour le rétablissement du divorce, contre les conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer (1883), pour la rétribution des fonctions municipales, contre la proposition Barodet (révision constitutionnelle de 1884), pour le rétablissement du scrutin de liste,

bre 1878, il se présenta comme candidat républicain dans la deuxième circonscription de Rodez, où il échoua contre le candidat officiel. Plus heureux le 21 août 1881, il l'emporta dans la deuxième circonscription de cette même ville par 6,072 voix contre 5,344 sur le candidat bonapartiste. Il prit part à la discussion du projet de révision partielle présenté par Gambetta, à celles des propositions et projets de loi relatifs à l'enseignement secondaire libre (1882), des propositions et projets tendant à modifier le mode de prestation du serment judiciaire, et de la proposition Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire. En janvier 1883, il présenta une proposition tendant à interdire aux membres des familles ayant régné en France tout mandat électif ou emploi civil ou militaire, et donnant au pouvoir exécutif le droit de faire conduire à la frontière ceux dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'Etat. En 1884, il proposa à la Chambre l'instauration d'une fête nationale annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc, fête dont la célébration serait fixée au 8 mai, date de la délivrance d'Orléans. Aux élections sénatoriales de l'Etat (janvier 1885), il posa sans succès sa candidature dans l'Aveyron, et, aux élections législatives du 4 octobre suivant, il retira sa candidature à la veille du scrutin. Pendant la législature 1881-1885, il avait voté pour le rétablissement du divorce, contre les conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer (1883), pour la rétribution des fonctions municipales, contre la proposition Barodet (révision constitutionnelle de 1884), pour le rétablissement du scrutin de liste,

bre 1878, il se présenta comme candidat républicain dans la deuxième circonscription de Rodez, où il échoua contre le candidat officiel. Plus heureux le 21 août 1881, il l'emporta dans la deuxième circonscription de cette même ville par 6,072 voix contre 5,344 sur le candidat bonapartiste. Il prit part à la discussion du projet de révision partielle présenté par Gambetta, à celles des propositions et projets de loi relatifs à l'enseignement secondaire libre (1882), des propositions et projets tendant à modifier le mode de prestation du serment judiciaire, et de la proposition Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire. En janvier 1883, il présenta une proposition tendant à interdire aux membres des familles ayant régné en France tout mandat électif ou emploi civil ou militaire, et donnant au pouvoir exécutif le droit de faire conduire à la frontière ceux dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'Etat. En 1884, il proposa à la Chambre l'instauration d'une fête nationale annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc, fête dont la célébration serait fixée au 8 mai, date de la délivrance d'Orléans. Aux élections sénatoriales de l'Etat (janvier 1885), il posa sans succès sa candidature dans l'Aveyron, et, aux élections législatives du 4 octobre suivant, il retira sa candidature à la veille du scrutin. Pendant la législature 1881-1885, il avait voté pour le rétablissement du divorce, contre les conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer (1883), pour la rétribution des fonctions municipales, contre la proposition Barodet (révision constitutionnelle de 1884), pour le rétablissement du scrutin de liste,

bre 1878, il se présenta comme candidat républicain dans la deuxième circonscription de Rodez, où il échoua contre le candidat officiel. Plus heureux le 21 août 1881, il l'emporta dans la deuxième circonscription de cette même ville par 6,072 voix contre 5,344 sur le candidat bonapartiste. Il prit part à la discussion du projet de révision partielle présenté par Gambetta, à celles des propositions et projets de loi relatifs à l'enseignement secondaire libre (1882), des propositions et projets tendant à modifier le mode de prestation du serment judiciaire, et de la proposition Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire. En janvier 1883, il présenta une proposition tendant à interdire aux membres des familles ayant régné en France tout mandat électif ou emploi civil ou militaire, et donnant au pouvoir exécutif le droit de faire conduire à la frontière ceux dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'Etat. En 1884, il proposa à la Chambre l'instauration d'une fête nationale annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc, fête dont la célébration serait fixée au 8 mai, date de la délivrance d'Orléans. Aux élections sénatoriales de l'Etat (janvier 1885), il posa sans succès sa candidature dans l'Aveyron, et, aux élections législatives du 4 octobre suivant, il retira sa candidature à la veille du scrutin. Pendant la législature 1881-1885, il avait voté pour le rétablissement du divorce, contre les conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer (1883), pour la rétribution des fonctions municipales, contre la proposition Barodet (révision constitutionnelle de 1884), pour le rétablissement du scrutin de liste,

bre 1878, il se présenta comme candidat républicain dans la deuxième circonscription de Rodez, où il échoua contre le candidat officiel. Plus heureux le 21 août 1881, il l'emporta dans la deuxième circonscription de cette même ville par 6,072 voix contre 5,344 sur le candidat bonapartiste. Il prit part à la discussion du projet de révision partielle présenté par Gambetta, à celles des propositions et projets de loi relatifs à l'enseignement secondaire libre (1882), des propositions et projets tendant à modifier le mode de prestation du serment judiciaire, et de la proposition Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire. En janvier 1883, il présenta une proposition tendant à interdire aux membres des familles ayant régné en France tout mandat électif ou emploi civil ou militaire, et donnant au pouvoir exécutif le droit de faire conduire à la frontière ceux dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'Etat. En 1884, il proposa à la Chambre l'instauration d'une fête nationale annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc, fête dont la célébration serait fixée au 8 mai, date de la délivrance d'Orléans. Aux élections sénatoriales de l'Etat (janvier 1885), il posa sans succès sa candidature dans l'Aveyron, et, aux élections législatives du 4 octobre suivant, il retira sa candidature à la veille du scrutin. Pendant la législature 1881-1885, il avait voté pour le rétablissement du divorce, contre les conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer (1883), pour la rétribution des fonctions municipales, contre la proposition Barodet (révision constitutionnelle de 1884), pour le rétablissement du scrutin de liste,

bre 1878, il se présenta comme candidat républicain dans la deuxième circonscription de Rodez, où il échoua contre le candidat officiel. Plus heureux le 21 août 1881, il l'emporta dans la deuxième circonscription de cette même ville par 6,072 voix contre 5,344 sur le candidat bonapartiste. Il prit part à la discussion du projet de révision partielle présenté par Gambetta, à celles des propositions et projets de loi relatifs à l'enseignement secondaire libre (1882), des propositions et projets tendant à modifier le mode de prestation du serment judiciaire, et de la proposition Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire. En janvier 1883, il présenta une proposition tendant à interdire aux membres des familles ayant régné en France tout mandat électif ou emploi civil ou militaire, et donnant au pouvoir exécutif le droit de faire conduire à la frontière ceux dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'Etat. En 1884, il proposa à la Chambre l'instauration d'une fête nationale annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc, fête dont la célébration serait fixée au 8 mai, date de la délivrance d'Orléans. Aux élections sénatoriales de l'Etat (janvier 1885), il posa sans succès sa candidature dans l'Aveyron, et, aux élections législatives du 4 octobre suivant, il retira sa candidature à la veille du scrutin. Pendant la législature 1881-1885, il avait voté pour le rétablissement du divorce, contre les conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer (1883), pour la rétribution des fonctions municipales, contre la proposition Barodet (révision constitutionnelle de 1884), pour le rétablissement du scrutin de liste,

bre 1878, il se présenta comme candidat républicain dans la deuxième circonscription de Rodez, où il échoua contre le candidat officiel. Plus heureux le 21 août 1881, il l'emporta dans la deuxième circonscription de cette même ville par 6,072 voix contre 5,344 sur le candidat bon

pour les lois protectionnistes ; il s'abstint le 30 mars 1885 (chute du cabinet Ferry). M. Fabrice a publié les ouvrages suivants : *Cours de philosophie* (1870, in-12) ; *Nations de peuples antiques* (1874, in-12) ; *Histoire de la philosophie, antiquité et moyen âge* (1877, in-12) ; *Jeanne Darc* (1882 et 1884, in-12 et in-8) ; *Les Libérateurs ou l'Évolution civique* (1885, in-12) ; *Washington* (1885, in-12) ; *Época de condado en la nation de Jeanne Darc* (1884), *Procs de réhabilitation de Jeanne Darc* (1884).

FABRE D'ENVIU (Jules), écrivain ecclésiastique français, né à Castres (Tarn) en 1821. — En prenant sa retraite comme professeur à la Faculté de théologie de Paris, il est devenu chanoine de Saint-Denis. En janvier 1888, il a soutenu une polémique contre un membre du conseil municipal de Paris (M. Donnay), et déclaré que, s'il admet l'hypothèse de créations successives à différentes époques géologiques, et même celle de « créatures raisonnables différentes de l'homme », il ne peut accepter l'hypothèse de la transformation des espèces, qui « n'est appuyée d'aucune preuve positive ». Outre les ouvrages déjà cités, on doit à cet écrivain un *Dictionnaire allemand enseigné par l'analyse étymologique* (1880, in-12) ; *Leçons de grammaire* (1885, 3 vol. in-12) ; une traduction de l'ouvrage de Daniel (1888), livre dont il soutient l'authenticité contre les objections de la critique rationnelle, et enfin une nouvelle édition de l'ouvrage de Juvénal Annanien *Sois intelligent lumen infidelium* (1878, in-80).

FABRICE (Georges-Frédéric-Alfred de), général allemand, né à Quésnoy-sur-Deule, près de Lille, pendant l'occupation de la France par ses alliés, le 23 mai 1818. Il passa en 1854 du corps des cadets de la gendarmerie saxonne, obtint le grade de chef d'escadron en 1848, prit part à la guerre du Schleswig-Holstein en 1849, devint major en 1853, colonel en 1863, et commanda en 1864 les troupes confédérées dans le Holstein pendant la campagne contre l'Autriche (1866), il était chef d'état-major du prince royal du Saxe, le grade de major-général. Chargé de la direction du ministère de la Guerre en Saxe après la conclusion de la paix, il conclut avec la Prusse les conventions militaires encore existantes, et réorganisa l'armée saxonne sur le modèle prussien. Le début de la guerre de 1870, il fut nommé gouverneur du territoire occupé par le 12^e corps d'armée, puis appelé à Versailles où il fut chargé d'administrer le département de Seine-et-Oise. Après la conclusion de la Guerre, il resta en France, comme représentant du chancelier, négocia avec Jules Favre à Soisy commanda le corps d'occupation jusqu'en juin 1871. Il revint alors à Diede, où il reprit la direction du ministère de la Guerre. En 1873 il a été nommé général de cavalerie.

FABRICQUE s. f. — Encycl. Adm. *Fabriques paroissiales*. La loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale a apporté de graves modifications dans la législation des fabriques paroissiales. Aujourd'hui, toutes les dépenses que le décret du 20 décembre 1869 avait déclarées obligatoires pour les communes en cas d'insuffisance des ressources de la fabrique sont devenues facultatives, à l'exception de deux : 1^o indemnité de logement aux ministres du culte, si l'existence du bâtiment communal est en péril ; 2^o dépenses des grosses réparations aux édifices communaux consacrés aux cultes. Les fabriques sont obligées de soumettre leur budget et leurs comptes aux conseillers municipaux, afin qu'elles ne s'endettent pas ; elles sont obligées de justifier par toutes pièces utiles l'insuffisance de leurs revenus lorsqu'elles demandent des subventions soit comme indemnité de logement, soit pour grosses réparations.

La main-levée des hypothèques inscrites au profit des fabriques a lieu, sous le régime de la législation antérieure, en vertu d'une délibération des conseils de fabrique, approuvée par arrêté préfectoral rendu en conseil de préfecture. Les fabriques ne peuvent consentir cette main-levée, sous la législation nouvelle, qu'après y avoir été autorisées par décret.

FACCIO (Franco), compositeur italien, né à Véronne le 8 mars 1841. Admis au Conservatoire de Milan en 1855, il y devint en même temps pianiste fort habile et compositeur original. A sa sortie du Conservatoire, en 1861, il put faire un voyage d'étude à l'étranger, grâce à un subside du gouvernement. De retour à Milan, il fit jouer en 1863, à la Scala, un drame lyrique, *I profughi fiamminghi* (Les fuyants flamands), dont le poème était du poète Emilio Fragu. Le maestro avait rapporté de ses voyages le goût de la musique nouvelle et dramatique ; il mit dans sa partition une dose de Richard Wagner, ce qui déplut au public milanais ; mais la critique attesta la valeur de l'œuvre. M. Faccio fit représenter en 1870, à Florence, un *Amleto* qui y fut fort bien accueilli, mais le notoriété fut moins de bonheurs à la Scala. Entré au Conservatoire de Milan comme professeur d'harmonie, il est en même temps chef d'orchestre à la Scala, et on le regarde comme le premier chef d'orchestre de l'Italie. On lui doit des récitatifs pour le *Freischütz* de Weber, et deux recueils

de chants : *Album meliodico et Cinque canzoni beneziane*. M. Faccio a écrit, en collaboration avec M. Arrigo Boito, le *Sorlet* d'Italie.

FACE s. f. — Opt. *Face à main*. Birefracte à main, dont on se sert en le tenant à la main.

FACHER (EL), ville d'Afrique, dans le Soudan oriental et dans la partie septentrionale du Darfour, à 700 kilom. au sud-ouest de Khartoum et à 400 kilom. au nord-ouest d'El-Oubéid par 12° 30' lat. N. et 32° 2' de long. E. sur la rive gauche du Nil Blanc. Elle était la capitale du roi des Chiloouk sous le nom de *Denab*, lorsqu'en 1863 le vice-roi d'Égypte s'en empara, y établit une garnison et fit éléver une forteresse. Fachoda est depuis 1884 au pouvoir des Mahdistes.

FACILIS DESCENSUS AVERNI (*La descente de l'Averne est facile*). Hémistiche de Virgile, dans le livre VI de *l'Énéide*. Les vers qui suivent : *Mais s'échapper du somber phéto Daniel* (1888), livre dont il soutient l'authenticité contre les objections de la critique rationnelle, et enfin une nouvelle édition de l'ouvrage de Juvénal Annanien *Sois intelligent lumen infidelium* (1878, in-80).

FACILIS DESCENSUS AVERNI (*La descente de l'Averne est facile*). Hémistiche de Virgile, dans le livre VI de *l'Énéide*. Les vers qui suivent : *Mais s'échapper du somber phéto Daniel* (1888), livre dont il soutient l'authenticité contre les objections de la critique rationnelle, et enfin une nouvelle édition de l'ouvrage de Juvénal Annanien *Sois intelligent lumen infidelium* (1878, in-80).

FACILIS DESCENSUS AVERNI (*La descente de l'Averne est facile*). Hémistiche de Virgile, dans le livre VI de *l'Énéide*. Les vers qui suivent : *Mais s'échapper du somber phéto Daniel* (1888), livre dont il soutient l'authenticité contre les objections de la critique rationnelle, et enfin une nouvelle édition de l'ouvrage de Juvénal Annanien *Sois intelligent lumen infidelium* (1878, in-80).

FACTEURS s. m. — Encycl. Adm. *Facteurs des postes*. Depuis 1877, des améliorations ont été apportées dans la situation des facteurs des postes, comme il résulte de ce qui suit : *Facteurs ruraux*. Le budget de 1877 avait porté de 6 centimes à 6 centimes et demi par kilomètre parcouru le taux de la rémunération des facteurs ruraux. Sur la demande du gouvernement, le Parlement accorda successivement les crédits nécessaires pour élever ce taux à 6 centimes trois quarts à partir du 1^{er} janvier 1881, à 7 centimes à partir du 1^{er} janvier 1882, à 7 centimes et quart à partir du 1^{er} janvier 1883. En 1884, le taux s'élevait à 7 centimes et demi. Cette marche lente, disait en 1884 M. Cocheru, est malheureusement nécessaire, à cause du grand nombre des intéressés, qui rend la moindre amélioration de leur situation une charge lourde pour le Trésor. • Avant 1877, les facteurs ne jouissaient que de deux hautes payes, attribuées : la première après dix années de services et quarante-cinq ans d'âge, la deuxième après vingt ans de services et cinq ans de jouissance de la première haute paye. La dotation de la haute paye a été augmentée d'une somme de 495,075 francs, et de 1884 à 1884 est attribué trois hautes payes de 50 francs. Elles sont accordées successivement après dix, vingt et trente ans de services. Indépendamment de ces hautes payes, les facteurs ruraux reçoivent des indemnités spéciales provenant des remises qui leur sont allouées, tant sur les timbres-poste qu'il vendent que sur les valeurs dont ils effectuent le recouvrement, ou sur les sommes déposées par leur intermédiaire à la caisse d'épargne postale.

Facteurs urbains. Avant 1877, ils débutaient à 850 francs et ne pouvaient dépasser le traitement de 1,200 fr. Depuis 1884, ils débutent à 1,000 francs et ils peuvent atteindre le maximum de 1,500 francs. Les facteurs de Paris débutaient à 900 ; ils débutent aujourd'hui à 1,000 francs, plus une indemnité de 100 francs pour frais de séjour et une seconde indemnité de 50 francs pour frais de chaussures. Avant 1877, le bénéfice de l'habilement aux frais du Trésor était exclusivement réservé aux facteurs des postes de Paris ; depuis 1884, tous les facteurs, soit locaux, soit ruraux, reçoivent les effets d'habilement. Ils touchent, en outre, une indemnité de 30 francs pour frais de chaussures. En 1888, le Parlement a voté un crédit qui permet d'accorder un nouveau aux facteurs employés dans les départements froids et montagneux.

Facteurs botliers. Depuis quelques années, il a été créé une troisième catégorie de ces agents : ce sont les facteurs botliers. Ces fonctionnaires, qui sont tout à la fois receveurs et facteurs, sont placés dans certaines localités trop peu importantes pour qu'il soit possible d'y établir un bureau de poste. Les facteurs botliers sont chargés du double service de la recette et de la distribution. Ce sont presque tous d'anciens sous-officiers, qui rendent de très grands services à l'administration. Bien que tout leur temps soit pris par leurs fonctions, qui ne leur permettent pas la moindre absence, leur rétribution n'est cependant que de 760 francs par an, et ce n'est qu'après plusieurs années qu'ils arrivent à un maximum de 850 francs.

Statistique. Ces trop minces avantages faits aux agents des postes sont justifiés par l'augmentation progressive et constante des correspondances. En 1877, il y avait 13,21 lettres ou cartes postales distribuées par habitant ; en 1883, 18,16 ; en 1885, 18,77. En 1877, les facteurs locaux et ruraux ont parcouru 513,474 kilom. ; en 1883, 618,478 kilom. ; en 1885, 634,521 kilom.

Facteurs aux halles. Un décret du 23 janvier 1878 a réorganisé l'institution des facteurs aux halles de Paris. Il dispose que dans la ville de Paris, les ventes en gros de denrées alimentaires s'opèrent sur tous les marchés, à la criée ou à l'amiable, par toute personne au gré des intéressés. Les conditions à remplir pour être inscrit en qualité de facteur à Paris sont les suivantes. Toute personne désirant exercer cette profession doit demander son inscription sur un registre ouvert à cet effet au greffe du tribunal de commerce de Paris. Le requérant doit être Français et jouir de la plénitude de ses droits civils. Tout faili non réhabilité ne peut solliciter son inscription. La requête, adressée au tribunal de commerce, doit justifier de la moralité et de la capacité professionnelle du demandeur. Cette capacité est affirmée par cinq commerçants de la place, faisant partie de la liste des électeurs consulaires de Paris. Il faut, en outre, justifier du versement d'un cautionnement de 10,000 francs effectué soit en numéraire, soit en rentes sur l'État ou en obligations de la ville de Paris. Le tribunal statue en dernier ressort sur l'admission.

En cas d'infraction aux règlements ou de manquement aux devoirs professionnels, les facteurs peuvent être avertis, suspendus pour un mois au plus et enfin révoqués. La révocation ne peut être prononcée que par le ministre du Commerce. Ils sont tenus de recevoir eux-mêmes les enchères et de prononcer les ventes publiques, à l'exception d'un procès-verbal de leurs opérations et en transmettent deux copies, l'une à la préfecture de la Seine et l'autre à la préfecture de police. Ils ne peuvent, en aucun cas, faire le commerce des marchandises, ni être intéressés comme commissionnaires de leurs expéditeurs dans les ventes en question. Ils sont responsables envers les vendeurs du dommage qu'ils en apportent, et doivent en solder le montant aussitôt la vente achevée. S'ils font crédit aux acheteurs, c'est à leurs risques et périls. Tout expéditeur ayant fait vendre des marchandises à la criée peut transmettre au préfet de police le compte du facteur et en réclamer la vérification, à l'effet de constater la concordance avec les états de vente et de recevoir le montant des marchandises. Le conseil municipal détermine, sur la proposition du préfet de police et après avis du préfet de la Seine, le maximum du droit de commission à prélever par les facteurs sur le montant de leur ventes.

Dans les villes des départements où il fonctionne en vertu d'arrêtés municipaux, le facteur n'a subi aucune modification.

FACULTÉ s. f. — Encycl. Philos. Un des plus graves défauts de la psychologie spiritualiste classique, le plus grave sans doute, est de ne pas distinguer les facultés, les concepts et les réflexions qui changeraient ce qu'elle appelle les facultés de l'âme, de prêter à chacune de ces entités un mode spécial de connaissance, un mode spécial de vérité, et l'on croit sans peine qu'une classification nécessairement aux premières. Il est clair que, si les facultés sont considérées comme des causes réelles, on doit être porté à admettre entre elles des limites fixes et absolues. Il n'est pas évident pas de même l'analyse, à des genres et à des espèces. La psychologie spiritualiste des facultés résiste à l'analyse, à des genres et à des espèces. La psychologie spiritualiste des facultés résiste à l'analyse, à des genres et à des espèces.

FACULTÉ s. f. — Encycl. Philos. Un des plus graves défauts de la psychologie spiritualiste classique, le plus grave sans doute, est de ne pas distinguer les facultés, les concepts et les réflexions qui changeraient ce qu'elle appelle les facultés de l'âme, de prêter à chacune de ces entités un mode spécial de connaissance, un mode spécial de vérité, et l'on croit sans peine qu'une classification nécessairement aux premières. Il est clair que, si les facultés sont considérées comme des causes réelles, on doit être porté à admettre entre elles des limites fixes et absolues. Il n'est pas évident pas de même l'analyse, à des genres et à des espèces. La psychologie spiritualiste des facultés résiste à l'analyse, à des genres et à des espèces.

FACULTÉ s. f. — Encycl. Philos. Un des plus graves défauts de la psychologie spiritualiste classique, le plus grave sans doute, est de ne pas distinguer les facultés, les concepts et les réflexions qui changeraient ce qu'elle appelle les facultés de l'âme, de prêter à chacune de ces entités un mode spécial de connaissance, un mode spécial de vérité, et l'on croit sans peine qu'une classification nécessairement aux premières. Il est clair que, si les facultés sont considérées comme des causes réelles, on doit être porté à admettre entre elles des limites fixes et absolues. Il n'est pas évident pas de même l'analyse, à des genres et à des espèces. La psychologie spiritualiste des facultés résiste à l'analyse, à des genres et à des espèces.

FACULTÉ s. f. — Encycl. Philos. Un des plus graves défauts de la psychologie spiritualiste classique, le plus grave sans doute, est de ne pas distinguer les facultés, les concepts et les réflexions qui changeraient ce qu'elle appelle les facultés de l'âme, de prêter à chacune de ces entités un mode spécial de connaissance, un mode spécial de vérité, et l'on croit sans peine qu'une classification nécessairement aux premières. Il est clair que, si les facultés sont considérées comme des causes réelles, on doit être porté à admettre entre elles des limites fixes et absolues. Il n'est pas évident pas de même l'analyse, à des genres et à des espèces. La psychologie spiritualiste des facultés résiste à l'analyse, à des genres et à des espèces.

FACULTÉ s. f. — Encycl. Philos. Un des plus graves défauts de la psychologie spiritualiste classique, le plus grave sans doute, est de ne pas distinguer les facultés, les concepts et les réflexions qui changeraient ce qu'elle appelle les facultés de l'âme, de prêter à chacune de ces entités un mode spécial de connaissance, un mode spécial de vérité, et l'on croit sans peine qu'une classification nécessairement aux premières. Il est clair que, si les facultés sont considérées comme des causes réelles, on doit être porté à admettre entre elles des limites fixes et absolues. Il n'est pas évident pas de même l'analyse, à des genres et à des espèces. La psychologie spiritualiste des facultés résiste à l'analyse, à des genres et à des espèces.

ces facultés à la suprématie et les autres sont subordonnées ; l'une usurpe l'autorité et l'autre cède ; l'une trompe et l'autre est trompée ; l'une trompe et l'autre est trompée. Cependant l'esprit, ou plutôt l'être intelligent lui-même, est complètement perdu de vue au profit de ces transactions, où il ne paraît avoir aucune part. D'autres fois, nous nous montrons facultés, traitant avec leur propriétaire ou maître, lui prêtant leur ministère, agissant sous son contrôle ou sa direction, lui fournissant de l'évidence, l'instruisant, l'éclairant par leurs révélations, comme si lui-même était détaché et à part des facultés qu'on dit qu'il possède, écoute et écoute.

Les termes employés pour désigner les facultés sont parfaitement irréprochables, si on les prend pour ce qu'ils valent, c'est-à-dire pour un mode spontané d'analyse et de classification. La psychologie à des faits à classer, les phénomènes psychologiques ne s'appuient que sur ce ressemblant, et forme ainsi des groupes ; à chaque groupe, elle attribue un nom, comme fait la physique pour chacun des groupes de phénomènes qu'elle appelle *chaleur, magnétisme, lumière*, etc. Il n'y a rien là de ce que, de légitime, de nécessaire. Mais nous devons prendre garde que ces facultés, dont les noms ont passé du langage populaire dans celui de la psychologie, ne sont que des abstraits, des formules commodes pour l'exposition de la science, qui n'ont de valeur que si on les ramène aux concepts d'où elles sont tirées ; que notre penchant à réaliser les abstractions, plus puissants et plus dangereux encore dans l'étude des phénomènes psychologiques que dans celle des phénomènes physiques, nous incline à donner à l'esprit, à besoin d'être corrigée par l'esprit lui-même, qui peut et doit se rendre compte de l'aliénation qu'elle a subie. On ne doit pas oublier, par conséquent, lorsqu'on parle de l'État, baccalaurat, licence, doctorat, il faut justifier de certaines conditions d'âge, d'étude, de scolarité et de diplôme.

Il y a en France cinq ordres de facultés : la théologie, le droit, la médecine, les sciences et les lettres, auxquelles il faut ajouter les écoles supérieures de pharmacie. Jusqu'en 1886, il y avait deux sortes de facultés de théologie, celle de la théologie catholique et celle des facultés de théologie protestante. En 1886, les premières ont été supprimées. Les facultés sont réparties tantôt au nombre de deux, tantôt au nombre de trois ou de quatre, tantôt au nombre de cinq, entre des divers académies. Seul, l'académie de Chambéry n'en a pas ; l'académie d'Alger a quatre écoles d'enseignement supérieur, pour le droit, la médecine, les sciences et les lettres, créées en 1870.

Académie de Paris. Facultés de théologie protestante, de droit, de médecine, des sciences, des lettres, école supérieure de pharmacie.

Académie de Besançon. Facultés des sciences et des lettres.

Académie de Bordeaux. Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres.

Académie de Caen. Facultés de droit, des sciences et des lettres.

Académie de Clermont. Facultés des sciences et des lettres.

Académie de Dijon. Facultés de droit, des sciences et des lettres.

Académie de Grenoble. Facultés de droit, des sciences et des lettres.

Académie de Lille. Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres.

Académie de Lyon. Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres, école supérieure de pharmacie.

Académie de Nancy. Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres, école supérieure de pharmacie.

ne permet pas de bien poser certaines questions fondamentales et de voir nettement le point où il faut porter la lumière de la démonstration ou bien constater l'indémonstrable. Il est certain, par exemple, que, soluble ou non, la difficulté que présente la question du libre arbitre est vaine par une psychologie qui voit dans l'acte libre l'effet d'une faculté spécifique, la volonté. Les déistes nous ont surpris avec toute raison, de cette entité que les spiritualistes prétendent distinguer, comme cause, des mobiles passionnés et des motifs intellectuels. Motifs et mobiles sont, disent-ils, les vraies causes ; la volonté n'est qu'une cause fictive ; elle disparaît par l'analyse. Rien de plus vrai. Aussi est-on obligé, pour maintenir la légitimité et la plausibilité de la croyance au libre arbitre, de se placer sur un autre terrain, c'est-à-dire de montrer, d'une part, que l'hypothèse d'un enchaînement causal rigoureux des phénomènes psychologiques ne s'appuie que sur une induction contestable en elle-même ; d'autre part, qu'on est fondé à invoquer, pour rejeter cette hypothèse, de fortes inductions contraires, notamment celles qui se tirent du lien existant entre les idées de liberté et d'obligation, entre les idées de déterminisme, de continuité et d'infini.

Instr. pub. **Facultés de l'État**. L'enseignement supérieur est donné en France par deux sortes d'établissements, les facultés et les écoles spéciales, telles que le Muséum d'histoire naturelle, le Collège de France, l'École normale supérieure, l'École des langues orientales vivantes, l'École des chartes et l'École polytechnique. Les écoles spéciales, les unes, par exemple le Collège de France et le Muséum, sont librement ouvertes à tous les auditeurs qui désirent en suivre les cours, sans aucune restriction de nationalité, les autres, l'École normale, l'École polytechnique, se recrutent par voie de concours et n'admettent qu'un nombre fixe d'élèves. Les facultés différentes de celles-ci ont des entrées sans concours, en ce sens qu'on y est admis sans concourir et que le nombre des élèves y est, par suite, illimité ; mais, pour être admis aux grades supérieurs, lorsqu'on part de l'État, baccalaurat, licence, doctorat, il faut justifier de certaines conditions d'âge, d'étude, de scolarité et de diplôme.

On peut se rappeler, à Paris, la vieille École de pharmacie, branlant et croûlant, rue de l'Arbalète ; La Sorbonne de Richelieu, asile, depuis la Restauration, des facultés de théologie, des sciences et des lettres, aujourd'hui enveloppée d'une ceinture de constructions nouvelles, est encore là avec ses amphithéâtres trop peu nombreux et mal agencés, avec son labyrinthe de laboratoires obscurs et humides surajoutés les uns aux autres, au hasard des besoins, étouffés les uns par les autres, pour attester la misère du temps passé. Presque partout, dans les départements, la situation n'était pas moins lamentable. Si certaines villes, Caen, par exemple, Dijon, Rennes, Clermont et Nancy avaient donné à leurs facultés des installations nouvelles, les autres, qui n'avaient rien de mieux, se voyaient réduites à l'état de ruine. En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

qui ne se rappelle, à Paris, la vieille École de pharmacie, branlant et croûlant, rue de l'Arbalète ; La Sorbonne de Richelieu, asile, depuis la Restauration, des facultés de théologie, des sciences et des lettres, aujourd'hui enveloppée d'une ceinture de constructions nouvelles, est encore là avec ses amphithéâtres trop peu nombreux et mal agencés, avec son labyrinthe de laboratoires obscurs et humides surajoutés les uns aux autres, au hasard des besoins, étouffés les uns par les autres, pour attester la misère du temps passé. Presque partout, dans les départements, la situation n'était pas moins lamentable. Si certaines villes, Caen, par exemple, Dijon, Rennes, Clermont et Nancy avaient donné à leurs facultés des installations nouvelles, les autres, qui n'avaient rien de mieux, se voyaient réduites à l'état de ruine. En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une faculté des lettres se composait d'une salle de cours, d'un cabinet pour les professeurs. Même transformation dans les facultés des sciences ; s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie. Les laboratoires des facultés des sciences s'étaient installés partout où ils avaient pu, ici dans un vestibule, là dans une soupe, ailleurs dans un grenier ou dans une écurie.

En même temps que la suite de nos départements de la science avaient le plus souvent été sacrifiées aux apparences monumentales, les autres, et non les moins riches, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Montpellier, Marseille, les avaient laissées dans des locaux insuffisants et indignes. La plupart du temps, une facult